

## **Décision organisant l'intérim des fonctions de Secrétaire général de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet**

Le président de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet,

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-19, R. 331-9, R. 331-11 et R. 331-14 ;

Considérant la vacance du poste de Secrétaire général à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** Madame Pauline BLASSEL, secrétaire générale déléguée, est chargée d'assurer l'intérim des fonctions de Secrétaire général de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet pendant la période de vacance du poste de Secrétaire général et jusqu'à la nomination du prochain Secrétaire général.

**Article 2 :** la présente décision sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2018

Denis RAPONE  
Conseiller d'État